



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 20 décembre 2025

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14  
Présents : 10  
Pouvoirs : 2  
Absente : 1  
Absents excusés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 12  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt du mois de décembre à dix heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Chambon, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Mme Angélique Peintre. Maire. Le quorum est atteint.

**Présents :** Mme Angélique Peintre (Présidente), M. Pascal Maginot, Mme Marie-Madeleine Poirier, Mme Sandrine Frère, M. Philippe Pissot, Mme Séverine Blay, Mme Pauline Alaphilippe, Mme Aurélie Rouffignac, Mme Yvonne Fèvre et M. André Verriest.

**Absents excusés :**

M. Jean-Jacques Jacquemet a donné pouvoir à M. Pascal Maginot.  
M. Mickael Billaud a donné pouvoir à Mme Pauline Alaphilippe  
M. Frédéric Moineau

**Absente :** Mme Evelyne de Monte.

**Secrétaire de séance :** M. Pascal Maginot

Cout prévisionnel et plan de financement pour la rénovation de l'école municipale et création du pôle maternel

### Date de convocation

15/12/2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant le rappel par Madame le Maire du projet de rénovation de l'école municipale que le coût prévisionnel est le suivant :

**Date d'affichage**  
23/12/2025

| Dépenses                  | Montant HT         |
|---------------------------|--------------------|
| Jeux mobiles d'extérieur  | 1 014.28 €         |
| Structure d'extérieur     | 13 076.20 €        |
| Dortoir                   | 1 642.42 €         |
| Mobilier                  | 16 822.99 €        |
| Travaux école             | 9 970.00 €         |
| Local vélo                | 3 850.00 €         |
| Alarmes                   | 6 400.00 €         |
| Menuiseries et fermetures | 1 188.86 €         |
| DTA                       | 1 040.00 €         |
| Chauffage                 | 13 455.05 €        |
| <b>TOTAL</b>              | <b>68 459.80 €</b> |

Considérant qu'il y a lieu d'établir le plan de financement suivant :

| Financeurs      | Base            | Montant HT         | Intervention |
|-----------------|-----------------|--------------------|--------------|
| CD 17           | 42 580.11 €     | 12 774.03 €        | 30.00 %      |
| DETR            | 42 580.11€      | 21 290.06 €        | 50.00 %      |
| FIP             | 6 400.00 €€     | 1 920.00 €         | 30.00 %      |
| Total           |                 | 35 984.09 €        |              |
| Autofinancement |                 | 32 475.71 €        | 47.00 %      |
|                 | <b>Coût HT:</b> | <b>68 459.80 €</b> | <b>100%</b>  |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le coût prévisionnel et le plan de financement tels que proposés ci-dessus, de décider de solliciter des aides financières auprès des différents organismes selon le plan de financement présenté par Madame le Maire et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce projet.

➤ Vote : Tous pour (12).

Fait à Chambon,  
Le Maire,  
Angélique Peintre



Le secrétaire de séance,  
Pascal Maginot

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers, par voie postale à l'adresse : Hôtel Gilbert, 15, rue de Blossac, CS 80541, 86020 Poitiers Cedex ou via l'application télé-recours par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr/#/authentication>, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour copie conforme. La présente délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et est transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Ampliation est adressée à Madame la sous-préfète de Rochefort, Angélique Rocher-Bedjoudjou, à Madame le Présidente du conseil départemental de la Charente-Maritime, Sylvie Marcilly, le Président de la communauté de communauté Aunis Sud, Jean Gorioux et à Monsieur le responsable du service de gestion comptable de Ferrières d'Aunis, Christophe Borg.